Ville placée sous vidéoprotection

Conformément aux articles L. 251-2 et suivants du code de la sécurité intérieure

Et sous vidéoverbalisation

Décret n°2016-1955 du 28 décembre 2016
Portant application des dispositions des articles L.121-3 et L.130-9 du code de la route

Les images sont conservées pendant 30 jours.

Finalités du système : Protection des personnes et des biens.
Sécurisation des enfants autour des bâtiments scolaires.
Verbalisation des véhicules en infraction.

Les autres informations exigées par le RGPD ou la loi « informatique et libertés » sont communiquées par le moyen suivant :

Adresse mail ou postale : Police.municipale@ville-villepinte.fr – Police municipale 1 rue Clarissa Jean-Philippe – 93420 Villepinte.

Droits des personnes concernées :

Vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement. Vous pouvez notamment exercer votre droit aux images qui vous concernent.

Vous avez le droit de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à une personne concernée.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Identité ou fonction du responsable du système :

Téléphone : 01.41.52.19.82